



SUIVI MÉDICAL DE PRÉVENTION

POUR LES 10-16 ANS

LICENCIÉS DANS LES CLUBS SPORTIFS, COLLÉGIENS
EN SECTIONS OU ASSOCIATIONS SPORTIVES

LA PROVENCE
DE DEMAIN,
ÇA COMMENCE
AUJOURD'HUI



DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE

Prévenir au lieu de guérir c'est :

- ▶ **Tester les capacités physiologiques et musculaires.**
- ▶ **Prévenir les blessures.**
- ▶ **Détecter les contre-indications à la pratique de l'activité sportive.**
- ▶ **Prévenir sur les pratiques de dopages, améliorer son hygiène de vie quotidienne, sa préparation physique et son entraînement.**



Par quel moyen ?

Un bilan complet sur l'année sportive comprenant un électrocardiogramme, une consultation diététique, une évaluation psychologique, une consultation morphologique.

Pour qui ?

Il s'adresse aux jeunes du département de 10 à 16 ans pratiquant leur discipline de façon intensive et régulière, licenciés en clubs, et aux collégiens en sections ou associations sportives.

Comment ?

Se rapprocher du club pour les licenciés, et du professeur d'EPS pour les collégiens.

Où passer la visite ?

Dans des centres de médecine du sport du département des Bouches-du-Rhône : Aubagne, Marseille, Martigues, Aix-en-Provence.

Ces visites sont entièrement financées par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Pour plus d'information :

www.cg13.fr ou tél. : 04 13 31 96 92 et courriel : suivimedical@cg13.fr